



Les pistes existantes à encourager et valoriser du livre ouvert de propositions pour l'éducation

Famille et parentalité

► Les espaces-parents

Prévus par la loi de Refondation pour l'école, ils doivent être mis en œuvre et développés. Les chefs d'établissement doivent s'engager dans leur fonctionnement, en étroite collaboration avec les représentants des parents d'élèves.

Ces espaces doivent garantir deux types d'action :

1. Expliquer aux parents le fonctionnement de l'institution scolaire afin qu'ils puissent mieux accompagner leurs enfants dans leur scolarité. La généralisation de la démarche « mallette des parents » y contribuera.
2. Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants en organisant des conférences, des groupes de paroles, sur des thématiques telles que l'autorité, les addictions, l'utilisation d'Internet, le harcèlement scolaire, l'adolescence, le sommeil, etc. en s'appuyant et en impliquant les ressources du territoire (associations familiales, d'éducation populaire, REAAP, etc...).

Ouverture de l'école au monde

► Les échanges européens et internationaux

L'Education nationale prévoit la mobilité des élèves par des partenariats scolaires et des échanges au collège et au lycée. L'apprentissage des langues fait l'objet d'une stratégie langues vivantes.

Le programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre universités et grandes écoles européennes, Erasmus, est désormais étendu aux apprentis.

Cette valeur initiatique de l'expérience internationale pourrait profiter à un plus large public, notamment par la prise en compte des frais annexes à la scolarité (transport, logement, nourriture), inaccessibles pour certaines familles. Un effort de communication devrait être mis en œuvre pour permettre à une majorité de jeunes de bénéficier des moyens existants.

► La relation école-entreprise

Le parcours Avenir ouvre les jeunes, de la 6^e à la terminale, au monde économique en permettant aux élèves de la sixième à la terminale d'acquérir progressivement une véritable compétence à s'orienter, de développer leur esprit d'initiative, et d'innover au contact d'acteurs économiques.

► Une école plus ouverte

De nombreuses initiatives militent en faveur d'une école plus ouverte : opération école

ouverte, écoles de la deuxième chance, écoles associatives de parents, soutien scolaire, cours d'alphabétisation, remises à niveau, cours de langues, initiation à l'informatique, expositions, découvertes culturelles, etc.

Bien souvent, ces initiatives se tiennent en dehors des lieux d'enseignement, ne favorisant pas les rapprochements entre publics. Parallèlement, bon nombre de mouvements d'éducation populaire et d'associations cherchent des lieux propices à leurs activités.

Les collectivités locales ont investi dans la rénovation ou même la réhabilitation complète d'établissements scolaires, dans l'équipement d'outils pédagogiques innovants. Mais ces établissements sont fermés en soirées, les week-ends ainsi qu'une bonne partie de l'année. puisque le temps scolaire ne dure que 36 semaines. Ne pourrait-on pas les utiliser plus efficacement ?

Tutorat et compte personnel d'éducation

► Les tuteurs

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, un tuteur conseille et guide l'élève volontaire, pendant toute sa scolarité au collège et au lycée. Il l'aide à construire son parcours de formation et d'orientation et le guide vers les ressources disponibles.

Toutefois ce rôle est restreint à l'orientation scolaire. Or les besoins des jeunes en matière d'accompagnement sont beaucoup plus larges.

Des initiatives de tutorat par des élèves plus âgées se développent aussi pour favoriser une meilleure insertion en milieu scolaire. Elles permettent de responsabiliser les plus grands et de donner un modèle positif aux plus jeunes.

Les demandes de formation au tutorat se développent parmi le personnel enseignant sans que cette fonction soit encore institutionnalisée.

Reconnaître le rôle des tiers dans la scolarité – sans doute en commençant par les associations et les entreprises – devient essentiel. Mais il ne faudrait pas limiter le dispositif aux élèves en difficulté !

Des parcours individualisés : Les programmes de réussite éducative (PRE) permettent d'offrir à des jeunes et à leur famille des prestations diverses pour répondre de façon individualisée à leurs besoins.

Ce dispositif de la politique de la ville doit être évalué et éventuellement généralisé.

► L'évaluation

L'élaboration d'un « socle commun de compétences » avec un outil adapté, le livret scolaire unique qui suit l'élève de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire, va dans le bon sens. Elle inscrit l'évaluation dans une vision de long terme et élargit le périmètre des compétences à acquérir en intégrant des compétences non académiques, liées notamment à l'engagement personnel et au savoir-être.

Mais ce dispositif est limité au périmètre de l'école et sa validation reste interne au monde scolaire. Le principal défi serait sans doute de déléguer, hors institution scolaire,

une capacité d'évaluation. Des partenaires existent déjà, y compris au sein de l'Éducation nationale, avec le principe de l'agrément qui permet à certaines associations d'intervenir, notamment en ce qui concerne les attestations de compétences aux premiers secours, de sécurité routière ou d'apprentissage de la natation. Mais ces interventions ne touchent jamais à l'évaluation qui est un « monopole » de l'Éducation nationale.

Le stage ou l'apprentissage est un autre cas précis où un tiers, le tuteur de l'entreprise, prend part à l'évaluation.

Mais les contacts ne sont pas toujours très étroits tout au long du stage, peut-être en raison d'une relative indifférence mutuelle entre l'entreprise et l'école.

Autonomie et régionalisation

► La prévention de la délinquance

Des politiques publiques ont su rassembler les acteurs divers dans un objectif commun. C'est le cas de la prévention de la délinquance avec les CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) qui comportent un volet apprentissage de la citoyenneté.

Ces politiques s'appliquent de façon réparatrice alors qu'il serait souhaitable de promouvoir un travail collectif d'éducation et de prévention.